



## Spécial risques électriques



### COMMENT RECONNAÎTRE LE RISQUE ?

#### Reconnaître le risque :

- Par une visite préalable du chantier.
- En réalisant les démarches obligatoires (qui vont être modifiées le 1<sup>er</sup> juillet 2012).

2 situations

#### Il n'y a pas de risque car...

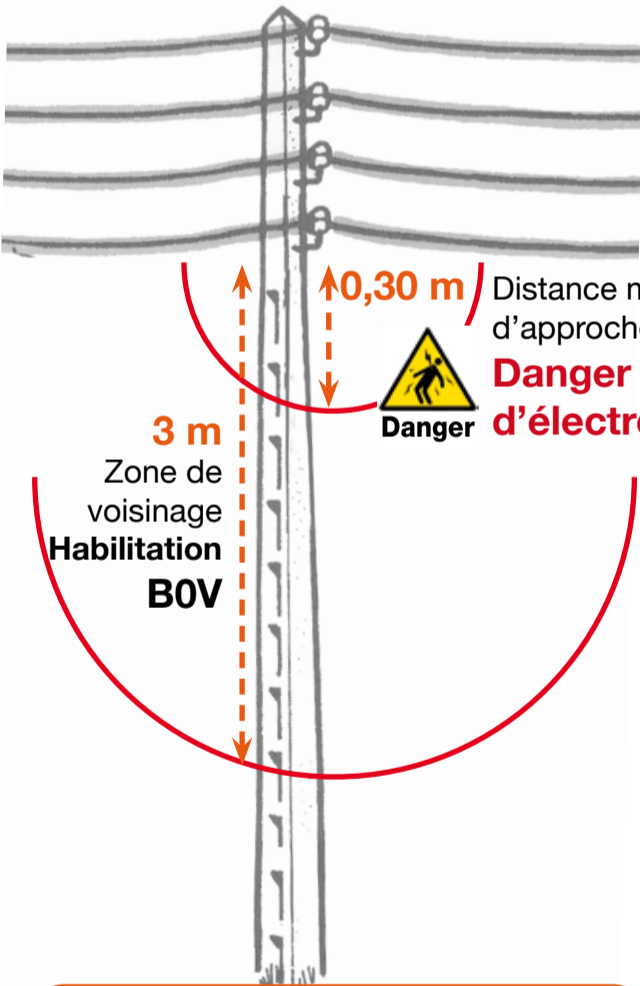
- Il n'y a pas de ligne sur le chantier
- ou on est certain de ne jamais rentrer dans la zone de voisinage

#### Il y a un risque car...

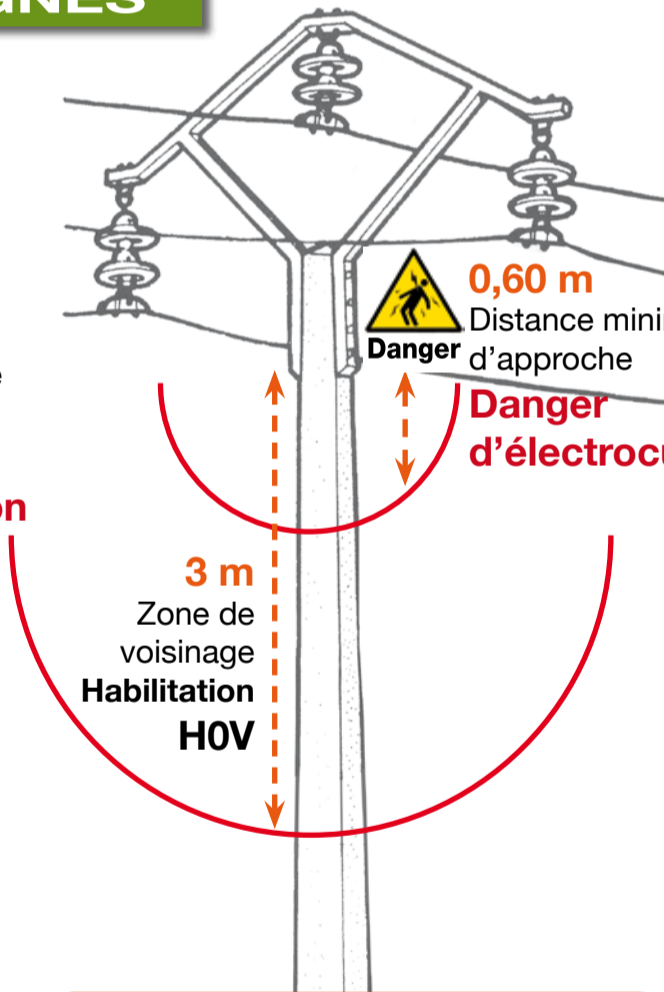
- présence d'une ligne,
- travail au voisinage de la ligne,
- un arbre, une branche ou un outil peut accidentellement rentrer dans la zone de voisinage

- Faire une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- Suivre les préconisations données sur la DICT par les exploitants d'ouvrages.
- Mettre en œuvre une organisation spécifique de chantier (formation, consignes, signalisation...).
- Dans certains cas, le gestionnaire d'ouvrages peut détacher un agent pour surveiller les travaux.

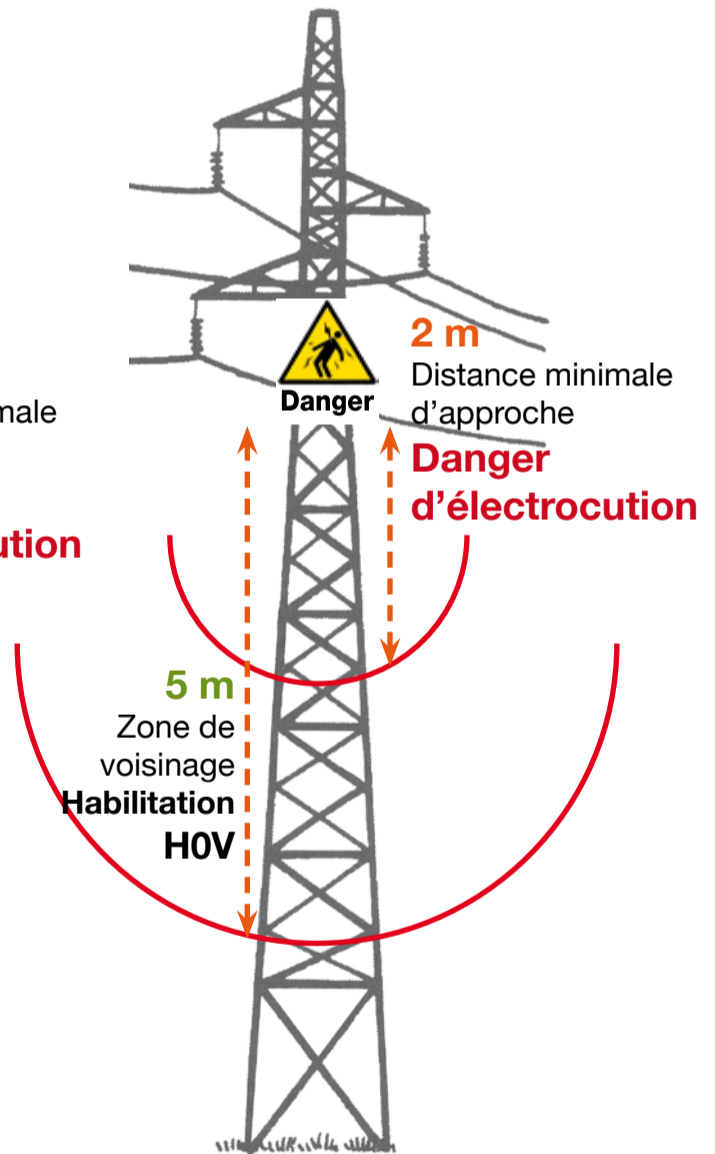
### RECONNAÎTRE LES LIGNES



Ligne Basse Tension (BT)  
220 V à 380 V (jusqu'à 1000 V)



Ligne Haute Tension A (HTA)  
20 000 à 50 000 V



Ligne Haute Tension B (HTB)  
supérieure à 50 000 V  
(souvent de 225 à 400 kV)

### QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

- **NE PAS TOUCHER LA VICTIME** avant de couper ou de faire couper le courant.
- Prévenir les secours.
- Si nécessaire et s'il n'y a plus de risque, pratiquer bouche à bouche et massage cardiaque (d'où la nécessité de se former comme sauveteur secouriste du travail).

**ATTENTION : sur le réseau électrique, des séquences de réenclenchements automatiques du courant ont lieu systématiquement après un contact accidentel.**



L'essentiel & plus encore